



L'accès à l'information au coeur du programme de développement pour l'après-2015

L'accès à l'information est un droit essentiel pour tous, y compris pour les personnes qui vivent dans la pauvreté. Il leur permet :

- d'exercer leurs droits politiques, économiques et sociaux
- d'avoir une activité économique
- d'acquérir de nouvelles compétences
- de demander à leurs gouvernements respectifs de rendre compte de leurs actes.

L'accès à l'information est une condition préalable indispensable à tout programme de développement, quel que soit le secteur et le niveau concernés. Pour que le programme de développement au-delà de 2015 soit une réussite, il faut veiller en priorité à ce que les gouvernements, la société civile et les particuliers jouissent effectivement du droit à disposer des informations leur permettant de résoudre les problèmes et de prendre des décisions mieux fondées.

Nos convictions:

L'accès à l'information doit être au coeur du programme de développement pour l'après-2015

Les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les institutions internationales doivent prendre l'engagement, au niveau mondial, de faire en sorte que tout le monde **ait accès aux informations indispensables à la promotion du développement durable, comprenne ces informations et soit en mesure de les utiliser et de les partager.**

L'accès à l'information a été reconnu par le Groupe de haut niveau et le secrétaire général des Nations unies, ainsi que par de nombreuses autres parties prenantes, comme constituant un élément fondamental des objectifs de développement durable. Une reconnaissance qui devrait figurer intégralement dans le programme de développement pour l'après-2015.

Mettre clairement l'accent sur le droit à l'information aurait des conséquences concrètes. Cela permettrait:

- de promouvoir le développement participatif, en donnant à tous et à toutes la faculté d'exercer leurs droits et de relever eux-mêmes les défis qui se posent à eux en matière de développement
- d'obliger davantage les gouvernements, quel que soit leur niveau de développement économique, à tenir les engagements pris dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015
- de disposer d'un moyen de faire avancer les choses en matière d'obligation de rendre des comptes, de transparence, de gouvernance, de participation et d'autonomisation

Une meilleure information, plus facilement accessible, permettrait aux gouvernements, à la société civile et au secteur privé de mieux répartir les ressources et de prendre des décisions fondées sur une meilleure connaissance des choses. L'accès à l'information est essentiel:

- pour véritablement comprendre quels sont les services publics dont profite réellement la population, notamment les personnes vivant dans la pauvreté
- pour que les personnes et les groupes puissent demander à leur gouvernement d'améliorer les services publics
- pour que les organisations de la société civile et le secteur privé puissent mener des activités de recherche et de développement ciblées, procéder à des investissements judicieux et améliorer les services publics.

Les intermédiaires de la communication, tels que les organisations de la société civile, les médias, les parlementaires ou les bibliothèques, peuvent aider les gouvernements et la population à communiquer, à organiser, à structurer et à comprendre les données essentielles au développement. Ils peuvent le faire:

- en fournissant des informations concernant non seulement les droits fondamentaux, mais également les services publics, l'environnement, la santé, l'éducation, les perspectives d'emploi et les dépenses publiques
- en déterminant les besoins et les problèmes les plus pertinents et les plus pressants d'une population
- en se servant des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour accélérer la mise à disposition des services et assurer l'accès aux informations cruciales ; organisations de la société civile et bibliothèques peuvent recourir aux TIC pour combler le fossé entre politiques nationales et application régionale, et faire ainsi en sorte que le développement soit une réalité pour tous
- en fournissant des lieux et des espaces publics d'expression, pour une plus large participation et une plus forte implication de la société civile dans la prise de décisions.

Les risques d'ignorer l'importance de l'accès à l'information

Si l'accès à l'information n'est pas pris en compte dans le programme de développement pour l'après-2015, il existe un risque réel de mettre en place un projet qui fonctionnera depuis le haut vers le bas. Dans ce cas, l'accent sera mis sur la réalisation d'objectifs par l'action gouvernementale, plutôt que sur la mise en place de conditions permettant aux individus et aux groupes humains de prendre en main leur propre développement. Si l'accès à l'information ne figure pas dans le cadre général de l'après-2015, nous risquons d'être confrontés:

- **à des processus de prise de décisions médiocres.** On part souvent du principe que les informations nécessaires pour prendre de bonnes décisions en matière de développement existent, qu'elles sont aisément disponibles et qu'elles peuvent être facilement interprétées. Bien souvent, pourtant, ce n'est pas le cas. Or, des informations incomplètes ou tenues secrètes débouchent fréquemment sur des décisions qui ne répondent pas aux besoins des personnes concernées.
- **à un gaspillage d'argent et d'énergie.** Nous ne devons perdre aucune occasion d'accroître nos capacités et nos connaissances en matière d'analyse de données et de mise en forme de ces dernières pour en faire des informations utilisables par la collectivité dans son ensemble. Les études menées sur les besoins en matière d'informations des personnes et des communautés, notamment vivant dans la pauvreté, tendent à montrer que celles-ci rencontrent des difficultés pour trouver l'information et l'utiliser en leur faveur.
- **à des situations dans lesquelles on invente ce qui existe déjà.** Nous devons éviter de donner naissance à des politiques de développement ne bénéficiant pas d'un soutien suffisant des intermédiaires et infrastructures d'information. En soutenant et en renforçant les infrastructures existantes, comme les bibliothèques, il est possible d'apporter des services d'information à ceux et celles qui en ont le plus besoin.

Comment mesurer le progrès?

Nous suggérons, pour la période postérieure à 2015, d'envisager de nouveaux mécanismes de compilation de l'information sur les indicateurs, en recourant notamment à la collecte de données interactive par technologies mobiles et Internet interposés. Nous appelons également de nos vœux l'adoption de normes ouvertes, permettant la comparaison et l'interopérabilité de l'information entre les différentes communautés et les différents organismes. Les organisations de la société civile doivent participer activement à ce processus. Pour estimer les progrès accomplis, nous suggérons d'adopter les critères suivants, qui s'inspirent de ceux qu'utilisent déjà les Nations unies et divers autres organismes internationaux:

Donner aux citoyens et aux gouvernements les moyens d'agir, en leur permettant d'être informés

<p>Meilleur accès Par une information accessible en temps et en heure</p>	<p>Garantir le droit du public à l'information et aux données officielles</p> <p>a) Adoption et application d'une législation relative au droit à l'information fondée sur les normes internationales</p> <p>b) Politique nationale de transparence des données garantissant la publication de ces données sous une forme courante, ouverte et permettant la lecture optique</p> <p>Accroître la transparence des budgets publics et en garantir l'accès libre</p> <p>a) Index du budget ouvert</p> <p>b) Des données et des documents officiels mis à la disposition du public en temps et en heure</p> <p>c) Un mandat national de dépôt en accès libre pour l'ensemble des institutions de financement, de recherche et d'enseignement</p>
<p>Meilleur usage Mise en place de conditions favorables à la participation à la vie publique et à l'implication des citoyens</p>	<p>Renforcer les compétences et la capacité des citoyens à rechercher et à comprendre l'information</p> <p>a) Action de l'UNESCO concernant les indicateurs de compréhension des médias et de l'information</p> <p>b) Indicateurs TIC du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) (But 7)</p> <p>c) Indicateurs TIC du SMSI (Buts 1-6, 8, 10) concernant l'accès du public aux TIC</p> <p>Renforcer la participation et l'implication des citoyens et faire la preuve d'une réelle volonté de mise en place d'un gouvernement ouvert</p> <p>a) Adhésion de Partenariat pour un gouvernement transparent, des plans d'action, y compris le processus multipartites et commentaires</p> <p>b) Indice CIVICUS de la société civile</p> <p>c) Indice de e-participation (UNPAN)</p>

Plus d'informations

Pour plus d'informations sur les idées discutées dans le présent document, veuillez communiquer avec Dave Banisar, [ARTICLE 19 banisar@article19.org](mailto:ARTICLE19@article19.org); Ari Katz, Beyond Access, akatz@irex.org; Jeffery Huffines, Civicus, jeffery.huffines@civicus.org; Andrew Palmer, Development Initiatives, andrew.palmer@devinit.org; Stuart Hamilton, International Federation of Library Associations and Institutions, Stuart.Hamilton@ifla.org.